



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 0 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 0 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7784

### 1 Intitulé du projet

Rénovation énergétique et extension du complexe sportif Pierre de Coubertin

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

---

---

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE

Raison sociale

N° SIRET

2 1 4 9 0 2 1 4 0 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

COCHET

Prénom(s)

Benoît

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménag	Le projet comprend la rénovation et l'extension pour 381m <sup>2</sup> du complexe sportif Pierre de Coubertin (COSEC) de Montreuil-Juigné

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la restructuration du complexe sportif Pierre de Coubertin, comprenant la rénovation thermique et énergétique des 6 salles principales, le réaménagement et la rénovation des équipements d'accueil des sportifs (vestiaires, locaux de stockage et de convivialité).

Le projet prévoit également la création d'une extension de 381m<sup>2</sup> destinée à remplacer l'usage de la salle Valera actuellement excentrée, qui sera à terme utilisée pour un autre usage.

Le projet ne prévoit pas de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le Complexe Sportif Pierre de Coubertin, construit en 1975 est équipé de 6 salles, plus une salle (Valéra) décentralisée. L'objectif du projet est d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, tout en améliorant les conditions d'accueil des sportifs.

Le gain énergétique visé est estimé à 43.32%.

Les travaux permettront également une remise aux normes globale du site.

Une extension est aussi prévue pour construire une nouvelle salle destinée à remplacer l'usage de la salle Valera existante.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux suivants sont prévus :

isolation des murs par l'extérieur, isolation des toitures et réfection de l'étanchéité (avec renforcement de la structure), remplacement des menuiseries extérieures,

Remplacement des ventilations

Remplacement de la chaudière et des émetteurs de chauffage

Remplacement de l'éclairage existant par des équipements moins énergivores

Remplacement de la production d'eau chaude

Installation de panneaux photovoltaïques.

Restructuration des vestiaires et des sanitaires

Extension des espaces de stockage

Création de locaux/accueil bar

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment et les espaces extérieurs seront gérés et entretenus par la commune de Montreuil-Juigné.

L'impact énergétique sera aussi amélioré par une gestion à distance des accès et du chauffage.

Le fonctionnement et la fréquentation du site seront inchangés par rapport à l'existant :

- effectifs maximum : 673 publics et 7 personnels

- accueil d'entraînements et de tournois (voir planning théorique d'occupation en annexe 9)

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de restructuration et d'extension du complexe sportif Pierre de Coubertin est soumis au dépôt d'un permis de construire au titre des articles L421-1 et R 421-14 du code de l'Urbanisme

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale parcelle / Surface concernée par les aménagements (dont extension)	15 097m <sup>2</sup> / 6 422 m <sup>2</sup>
surfaces utiles de programmation du COSEC (dont extension)	5 039m <sup>2</sup>
hauteur maximale du bâtiment	11.11m
Surface parking / nombre de places	1975m <sup>2</sup> / 51places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 13 Voie : rue David d'Angers

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : MONTREUIL-JUIGNE

Code postal : 4 9 4 6 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 6 ° 0 8 ' 9 3 " Lat. : 4 7 ° 5 2 ' 6 5 " 8

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLUi d'Angers Loire Metropole - Zone UC : Destination mixte habitat/activité.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le complexe sportif Pierre de Coubertin a été construit en 1975.

Le projet de rénovation ne modifie pas la structure et l'emprise du projet initial, hormis la création d'une extension attenante de 381m<sup>2</sup>.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 500 m de : (cf annexe 7) -ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) : BASSES VALLEES ANGEVINES ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE 100% -ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) : BASSES VALLEES ANGEVINES - Espaces Naturels Sensibles des basses Vallées Angevines et du Marais de Juigné
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné sera concernée par le futur plan de prévention du bruit dans l'environnement d'ALM, en cours de révision, dont les cartes de bruit sont actuellement en cours de consultation du public. La commune, pour une petite part, apparaît dans zonage du bruit routier. Le secteur d'implantation du projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont identifiées sur la commune à environ 500 m du site d'implantation du projet (voir plan en annexe 7).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné est couverte par un PPRI et un PPRT mais le secteur d'implantation du projet ne figure pas dans les zonages. (voir annexe 7)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 17/05/2005 - (plan servitude PPRI - annexe n° 7) PPRT approuvé le 6/10/20214 (plan servitude PPRT - annexe n° 8)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de pollution des sols reconnues. La base de données géorisques indique la proximité de 4 anciens sites industriels ou activités de services dans le secteur de 500 m autour du site d'implantation. le site d'implantation est lui-même aménagé depuis 1975.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné a un secteur Natura 2000 situé à 500 m du secteur d'implantation du projet, donc pas à proximité immédiate. (voir annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation est à environ 800 m du site classé du Moulin de la Croix cadeau et à environ 2,5 km du site classé du chateau de la Thibaudière.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de nouveaux prélèvements d'eau. La consommation d'eau est essentiellement liée aux vestiaires et aux sanitaires, avec une fréquentation et un usage équivalents à ceux existants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet sera très peu excédentaire en matériaux : - Le déblais de terre végétale pour l'extension de la salle de Valéra sera réutilisé pour le remblais nécessaire pour profiler le terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport de matériaux spécifiques pour la réalisation des espaces publics (bordure, enrobé) et la construction de l'extension (béton, charpente ossature bois, menuiserie aluminium...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux pour la réalisation du bâtiment et des espaces extérieurs nécessite le recours à des ressources naturels (terre de remblais)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements existants : - alimentation en eau potable par réseau d'Angers Loire Métropole (prélèvement en Loire + nappe alluviale) - rejet des eaux usées sanitaires par le réseau d'Angers Loire Métropole vers la station de la Baumette Les volumes prélevés et rejetés seront identiques à l'existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de rénovation ne vient pas modifier l'impact existant. le projet d'extension est sur un secteur de terre de remblais engazonné. Il prévoit l'abattage de 3 arbres d'intérêt mineur (pin et prunier) qui sera compensé par la plantation de 3 arbres à haute tige d'essence locale le réaménagement de l'accès secondaire nécessitera la protection en phase chantier d'un arbre d'alignement qui sera conservé (voir plan en annexe 5)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné a un secteur Natura 2000 situé à 500 m du secteur d'implantation du projet, donc pas à proximité immédiate
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle déjà affectée à la destination habitat et activités
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné est couverte par un PPRT mais le secteur d'implantation du projet ne figure pas dans les zonages (cf annexe 8)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montreuil-Juigné est couverte par un PPRI et un PPRT mais le secteur d'implantation du projet ne figure pas dans les zonages (cf annexe 7) La commune de Montreuil-Juigné est concernée par un risque important d'exposition au radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production d'eau chaude et les réseaux seront prévus de façon à éviter tout risque de développement de légionnelles
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier induira un trafic spécifique : amené des engins, apport évacuation de matériaux... Il sera dissocié de celui des usagers avec un accès différent à l'arrière du bâtiment. Les déplacements induits par l'activité sont les mêmes qu'actuellement, la fréquentation et les usages restant inchangés (trafic quotidien régulier sur rue David D'Angers et secteur attenant, avec horaires et jours de pointe en soirée , le mercredi et le week-end) - voir planning théorique occupation salles en annexe 9	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'équipement (salle de sport) est source de bruit sur des horaires précis. Il n'y a pas de nuisance sonores nécessitant une étude d'impact acoustique	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées en phase travaux, en fonction de la typologie des engins de chantier utilisés.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses ajoutés au projet seront limité au accès de la salle Valéra. Ils se feront sur détection à des horaires limités.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'éclairage de la voirie, avec limitation de l'éclairage nocturne.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de fumée de la chaudière gaz condensation et des rejets de ventilation
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'extension seront raccordées sur l'existant. Il n'y a pas de rejet de liquide dans les espaces verts.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'extension seront raccordées sur l'existant sur la rue David d'Angers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents concernent les eaux usées des sanitaires et des buvettes, pour des volumes identiques à l'existant, soit environ 30 équivalent/habitant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: ils seront collectés, triés (en fonction de leur typologie) et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination des déchets En phase exploitation : déchets domestiques avec collecte sélective
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet a été conçu en prenant en compte les règles du PLUi
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	espace déjà dédié à la destination activité/habitat

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

néant

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

L'objet du projet de rénovation du complexe sportif Pierre de Coubertin est précisément d'améliorer l'impact de cet ensemble sur l'environnement, en diminuant de manière significative la consommation énergétique des bâtiments.

Le gain énergétique visé est estimé à 43.32%.

Il sera obtenu par :

Isolation des murs par l'extérieur, isolation des toitures et réfection de l'étanchéité (avec renforcement de la structure), remplacement des menuiseries extérieures,

Remplacement des ventilations

Remplacement de la chaudière et des émetteurs de chauffage

Remplacement de l'éclairage existant par des équipements moins énergivores

Remplacement de la production d'eau chaude

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Pilotage et Gestion à distance du système de chauffage.

L'amélioration et la mise aux normes des infrastructures permettra également d'optimiser la sécurité sanitaire du système de production d'eau chaude, et d'améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

La conduite du chantier sera réalisée en prenant en compte les normes environnementales, notamment en matière d'évacuation des déchets vers des filières adaptées lors du remplacement des matériaux et équipements.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rénovation et extension du Complexe sportif Pierre de Coubertin consiste principalement en des travaux de rénovation énergétique s'appuyant sur le bâti existant, sur un site déjà aménagé et dédié à l'activité sportive depuis 1975, et intégré dans son environnement immédiat lui-même dédié à l'habitat et à d'autres équipements sportifs. L'extension créée dans la continuité du bâti existant se substituant à une salle existante, elle n'ajoute pas d'impacts. Les principes de fonctionnement et la fréquentation seront inchangés et n'ont pas d'impact significatif sur le paysage, la biodiversité ou la ressource en eau.

L'impact sur la consommation d'énergie et l'émission des gaz à effet serre sera au contraire réduit de manière significative par un gain énergétique conséquent.

Aussi, il ne paraît pas nécessaire de mettre en oeuvre une évaluation environnementale pour ce projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : plan du PPRT	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : planning d'occupation des salles	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

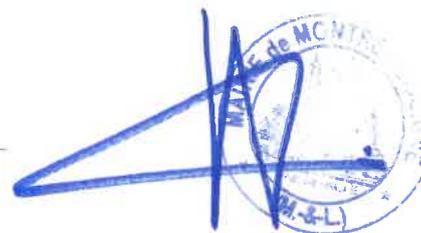
Nom COCHET

Prénom Benoît

Qualité du signataire Maire de Montreuil-Juigné

À MONTREUIL-JUIGNE

Fait le 09/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)

